

## CHÂTEAU-RICHER, le 30 juin 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue, conformément aux dispositions des articles 152 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), le mercredi 30 juin à 19 h.

Sont présents :

M. Pierre Lefrançois, préfet, maire de L'Ange-Gardien  
M. Jean-Pierre Caron, représentant de Château-Richer  
M. Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-Caps  
M. Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim  
M. Jean-Luc Fortin, maire de Sainte-Anne-de-Beaupré  
M. Yves Germain, maire de Boischatel  
M. Pierre Renaud, représentant de Beaupré  
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Est absent :

M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Les membres présents forment le quorum.

### PRIÈRE

#### 1.0 CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil confirment que l'avis de convocation leur a été signifié par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Pichette, le 11 juin 2010. Cet avis fait partie intégrante de la présente comme s'il y était au long reproduit.

#### 2.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 22. Jacques Pichette, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire.

#### 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### **RÉS. # 2010-06-98 : Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour apparaissant à l'avis spécial de convocation soit et est adopté tel que présenté.

#### 4.0 DOSSIER : APPEL D'OFFRES A/O 2009-02 D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, PROJET « BORALEX – MRC »

##### *# 1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT*

- Avis de motion donnée par Marc Dubeau, maire, le 7 avril 2010 ;
- Projet de règlement remis au conseil, le 31 mars 2010.

## RÈGLEMENT NO 160

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du projet de règlement le 31 mars 2010, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Le Préfet en résume le contenu.

### **Résolution #2010-06-99 : Adoption du Règlement d'emprunt numéro 160 intitulé « Règlement numéro 160 décrétant une dépense et un emprunt de 12,000,000\$ pour financer les dépenses reliées à la participation financière pour la construction d'un parc éolien communautaire en partenariat avec la compagnie Boralex inc. »**

ATTENDU QU'avis de présentation du Règlement d'emprunt numéro 160 intitulé « Règlement numéro 160 décrétant une dépense et un emprunt de 12 000 000 \$ pour financer les dépenses reliées à la participation financière pour la construction d'un parc éolien communautaire en partenariat avec la compagnie Boralex inc. » a été donné le 7 avril 2010;

ATTENDU QUE l'emprunt décrété par ce Règlement d'emprunt est requis pour pouvoir réaliser avec Boralex inc. une proposition dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02.

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU, APPUYÉ PAR PIERRE LEFRANÇOIS ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- Que le Règlement numéro 160 intitulé « Règlement numéro 160 décrétant une dépense et un emprunt de 12 000 000 \$ pour financer les dépenses reliées à la participation financière pour la construction d'un parc éolien communautaire en partenariat avec la compagnie Boralex inc. » soit, par les présentes, adopté et qu'il soit transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir son approbation. Copie dudit Règlement d'emprunt numéro 160 est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Le texte du règlement est reproduit intégralement dans le Livre des règlements.

### *# 2 ADOPTION DE RÉSOLUTIONS COMPLÉTANT LA DOCUMENTATION POUR LE DÉPÔT DE L'APPEL D'OFFRES*

### **Résolution #2010-06-100 : Autorisation de signer la soumission**

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'autoriser le Préfet, monsieur Pierre Lefrançois, et le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Jacques Pichette, à déposer et à signer une soumission dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02 lancé par Hydro-Québec Distribution relativement au bloc de 250MW issu de projets communautaires.

**Résolution #2010-06-101 : Convention à intervenir avec le Séminaire de Québec relativement à l'occupation de certaines de leurs terres dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02**

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU :

- Que le Préfet, monsieur Pierre Lefrançois, et le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Jacques Pichette, soient autorisés à signer avec Boralex inc. et le Séminaire de Québec, une lettre d'entente pour l'implantation d'un projet d'un parc éolien sur certaines parcelles de terrain, propriété du Séminaire de Québec, dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02 lancé par Hydro-Québec, substantiellement conforme à la copie jointe à la présente, étant entendu que son entrée en vigueur et sa prise d'effet sont conditionnelles à l'obtention de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prévue à l'article 14.1 du *Code municipal du Québec*, dans la mesure où une telle autorisation est requise.

**Résolution # 2010-06-102: Signature de la « Convention de renonciation au développement et à la réalisation du site faisant l'objet du projet communautaire »**

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU :

- Que le Préfet, monsieur Pierre Lefrançois, et le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Jacques Pichette, soient autoriser à signer la « Convention de renonciation au développement et à la réalisation du site faisant l'objet du projet communautaire » entre Boralex inc., la Société en commandite Gaz Métro et Gaz Métro Éole inc. dont copie est jointe en annexe étant entendu que son entrée en vigueur et sa prise d'effet sont conditionnelles à l'obtention de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prévue à l'article 14.1 du *Code municipal du Québec*, dans la mesure où une telle autorisation est requise.

**Résolution # 2010-06-103: Entente de partenariat avec Boralex**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU :

- Que le Préfet, monsieur Pierre Lefrançois, et le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Jacques Pichette, soient autorisés à signer l'Entente de partenariat avec Boralex inc. afin de présenter une soumission pour un projet de parc éolien d'une capacité de 25MW dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02 lancé par Hydro-Québec ayant pour but l'achat d'énergie d'origine éolienne pour une capacité de 250MW issue de projets communautaires dont copie est jointe en annexe, étant entendu que son entrée en vigueur et sa prise d'effet sont conditionnelles à l'obtention de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prévue à l'article 14.1 du *Code municipal du Québec*, dans la mesure où une telle autorisation est requise.

**Résolution # 2010-06-104: Entente avec Boralex relativement à certaines contingences relatives aux ententes formelles**

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU :

- Que le Préfet, monsieur Pierre Lefrançois, et le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Jacques Pichette, soient autorisés à signer l'entente avec Boralex inc. portant sur certaines contingences relatives à la signature et à la conclusion des ententes formelles, dont copie est jointe en annexe.

**Résolution # 2010-06-105: Signature de tous les documents requis pour les fins de l'appel d'offres A/O 2009-02**

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU :

- D'autoriser le Préfet, monsieur Pierre Lefrançois, et le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Jacques Pichette, à signer tout document requis ou utile pour que la MRC de La Côte-de-Beaupré puisse, avec Boralex inc., déposer une offre complète et valide auprès d'Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02 comprenant notamment mais non limitativement, toute procuration, signature, contrat accessoire, entente, protocole, autorisation requis ou utile pour le dépôt d'une telle offre.

**Résolution # 2010-06-106: Désignation des représentants de la MRC au sein du Comité directeur**

ATTENDU l'Entente de partenariat à intervenir entre la MRC et Boralex inc.;

ATTENDU QUE cette Entente prévoit que la MRC désigne deux personnes pour siéger au sein du Comité directeur mis sur pied par cette Entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU :

- De nommer le Préfet, monsieur Pierre Lefrançois, et le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Jacques Pichette, comme représentants de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour siéger au sein du Comité directeur établi en vertu de l'article 3.1 de l'Entente de partenariat entre la MRC et Boralex inc.

**5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune intervention au cours de la période de questions.

6.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

**RÉS. # 2010-06- 107 : Levée de la séance**

Le Préfet, M. Pierre Lefrançois, constatant que l'ordre du jour est épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la séance soit et est levée à 19 h 30.

Le préfet,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Pierre Lefrançois

Jacques Pichette

**Note :** En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du Code municipal.